

Parcours scolaire et mobilité résidentielle des jeunes à Yaoundé

NGANAWARA Didier

■ Résumé

Au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, la mobilité juvénile interne répond de plus en plus aux impératifs de la formation scolaire mais elle est peu documentée dans la littérature. Si la scolarisation a significativement progressé ces dernières décennies, l'offre de formation reste cependant déséquilibrée entre les villes et les campagnes, contraignant les jeunes des villes moyennes et des campagnes à partir vers les grandes villes pour poursuivre leur scolarité. En tant que capitale politique et administrative du Cameroun, Yaoundé regorge d'établissements scolaires, de formations spécialisées qui attirent un nombre important d'élèves qui contribuent fortement à la croissance démographique de la ville. C'est dans ce contexte marqué par une forte croissance urbaine avec ses problèmes entre autres de logement, que la mobilité des élèves et étudiants est analysée à partir des données biographiques sur leurs parcours résidentiel et scolaire. Les résultats des analyses révèlent une forte mobilité des élèves et étudiants fréquentant les établissements d'enseignement secondaire de second cycle ou supérieur quel que soit le type de la mobilité. De même, les élèves et étudiants fréquentant les établissements publics et privés laïcs connaissent une plus forte mobilité intra-urbaine que ceux qui fréquentent les établissements privés confessionnels. En ce qui concerne la mobilité départementale, on observe une forte proportion d'élèves et étudiants qui ont changé d'établissements ou de cycle d'études. Le phénomène est plus accentué dans le cas de la mobilité interdépartementale que dans celui de la mobilité intra-départementale et concerne beaucoup plus les jeunes hommes. Par contre, les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à se déplacer à l'intérieur des départements que les jeunes hommes. En outre, la majorité des jeunes hommes ne cohabitent plus avec leurs parents biologiques dès la première et la dernière mobilité résidentielle. La plupart des jeunes femmes ne se trouvent dans cette situation que pour les mobilités de rangs intermédiaires. Contrairement aux jeunes femmes, les jeunes hommes sont moins touchés par l'interruption scolaire et la plupart d'entre eux ont achevé leur cycle d'études. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, l'âge et le statut d'occupation du logement sont les déterminants majeurs de ce phénomène quel que soit le type de la mobilité.

Introduction

La forte croissance urbaine avec ses corollaires la croissance des bidonvilles, l'augmentation de la pauvreté urbaine et la crise de logement touchent la plupart des pays africains dont le Cameroun. C'est dans ce contexte que la ville de Yaoundé qui concentre la majorité des établissements

* Enseignant-Chercheur à l'IFORD, Yaoundé (Cameroun), Email : ngdidier@hotmail.com/dnganawara@iford-cm.org

d'enseignement du pays est l'objet d'une importante immigration d'élèves et d'étudiants pour raison d'études. En effet, les études et l'entrée sur le marché du travail sont des périodes particulièrement propices à la mobilité géographique. Ainsi, l'analyse de la mobilité résidentielle des élèves et étudiants apparaît de plus en plus essentielle dans la mesure où la qualification des populations est devenue un enjeu majeur de l'organisation et surtout du fonctionnement des sociétés et des territoires qui les abritent. La mobilité des élèves et étudiants se place ainsi au cœur de nombreux enjeux et intérêts. Or, leur étude systématique voire leur mise en regard diachronique, n'ont presque jamais été réalisées (Bertrand et Delaunay, 2005). Il y a fort à parier que leur examen peut être riche d'enseignements tant sur le fonctionnement du système scolaire que sur les dynamiques des territoires qui l'abritent. Dans cette optique, cette étude examine l'interrelation entre les parcours scolaire et résidentiel des jeunes. Quel est le profil des élèves et étudiants les plus mobiles et les plus stables ? Quel éclairage le parcours scolaire des jeunes apporte-t-il à la compréhension de la mobilité résidentielle à Yaoundé ? À l'inverse, la diversité des ancrages résidentiels aide-t-elle à comprendre le parcours scolaire des jeunes ?

Contexte de l'étude

Le Cameroun, comme la plupart des pays en voie de développement, connaît une forte croissance urbaine due principalement à une forte croissance démographique avec les problèmes qu'elle engendre dont la crise de logement. L'indice de mobilité résidentielle y est de 31,2 % avec de fortes proportions pour les régions du Centre (48,1 %) et du littoral (45,7 %) du fait de l'attraction de Yaoundé et Douala respectivement chefs-lieux de ces régions (BUCREP, 2010). Le pays se caractérise par un niveau de pauvreté élevé, de l'ordre de 40 % (INS, 2008) de la population totale marqué par un déséquilibre de redistribution du revenu national. La précarité socio-économique touche particulièrement les jeunes qui représentent plus de la moitié (64,3 %) de la population générale (BUCREP, 2010). Cette structure par âge fort jeune représente un potentiel démographique qui requiert des investissements colossaux afin de couvrir leurs besoins en matière de scolarisation et d'accès au logement. Mais le contexte socio-économique ne semble pas favorable et n'ouvre par conséquent que peu de perspectives aux jeunes. Leur taux de chômage est particulièrement préoccupant et varie entre 15 et 20 % autant que la déperdition scolaire (INS, 2008). Ce phénomène est principalement urbain avec la ville de Yaoundé en tête, suivie de la ville de Douala, soit respectivement 17,9 % et 16,2 % (INS, 2008). Le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction. La rareté de l'emploi entraîne une déqualification professionnelle qui contraint nombre de jeunes à exercer des emplois qui valorisent peu leurs compétences.

En même temps que capitale politique et administrative, la ville de Yaoundé concentre à elle seule l'essentiel de la population urbaine et des mouvements migratoires intra-urbains et joue un rôle de capitale scolaire pour le Cameroun. En effet, Yaoundé se caractérise comme la principale ville universitaire et scolaire du Cameroun où l'on vient s'instruire et où l'on rêve de venir s'instruire (Franqueville, 1985). La ville possède un nombre considérable d'établissements d'enseignement, des Facultés et Grandes Écoles. Il s'agit là de la ville du pays où le taux de scolarisation est le plus élevé quel que soit le niveau d'études : le taux net de scolarisation au primaire (6 – 14 ans) est de 89,6 % à Yaoundé, 86,2 % en zone urbaine et 80 % au niveau national en 2011. De même, le taux net de scolarisation au

secondaire est de 69,7 % à Yaoundé, plus élevé que la moyenne de l'ensemble urbain (66,4 %). Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur est de 25,6 % en zone urbaine de la région du Centre et 16,8 % pour l'ensemble urbain (BUCREP, 2010). En outre, la cartographie des équipements scolaires révèle une contribution importante du secteur privé (les confessions religieuses, notamment catholique et protestante) notamment dans l'enseignement secondaire ou technique. Deux catégories d'établissements doivent ici être distinguées : ceux qui relèvent de l'enseignement confessionnel et ceux qui relèvent de l'enseignement privé laïc. Les premiers sont très recherchés mais bien souvent seulement accessibles aux classes aisées de la population ; l'enseignement y est généralement reconnu de meilleure qualité et plus sérieux qu'ailleurs. Les seconds recueillent les élèves qui, pour des raisons variées, n'ont pu trouver place dans le Public ni dans le Privé confessionnel.

Mais Yaoundé n'est pas seulement la ville où la majorité des jeunes sont scolarisés, elle est aussi celle où un grand nombre de jeunes viennent pour être scolarisés. Certes, cette immigration scolaire est le fait de tous les centres urbains du pays, mais à Yaoundé, elle prend d'autant plus d'ampleur que les établissements susceptibles d'accueillir les élèves sont nombreux et sont encore relayés, s'il le faut, par le système des « cours du soir » qui connaît ici un grand succès (Franqueville, 1985). L'attrait de la capitale pour les études n'est pas sans bonnes raisons. L'enseignement dispensé est censé y être de meilleure qualité qu'ailleurs, les enseignants compétents étant supposés demeurer dans la capitale pour en maintenir la réputation. D'après Franqueville (1985), il n'est pas d'autre ville qui présente un choix d'établissements et, de sections de formation aussi large et, de ce fait, les élèves ont toujours l'espoir, en cas d'insuccès, de passer d'un établissement à un autre ou de s'inscrire aux cours du soir pour acquérir le niveau du diplôme ou du concours convoités.

Cadre théorique

La mobilité résidentielle des jeunes a pris de l'importance au cours de ces dernières décennies et souvent dans un contexte de pression urbaine marqué par la crise de logement (Bonvalet et Brun, 2002). Il ressort de l'étude réalisée par Côté (2008) dans les provinces du Québec que le constat le plus marquant est sans aucun doute l'augmentation du phénomène de mobilité géographique chez les jeunes à l'intérieur de la province. Cette évolution est précisément concomitante avec le développement et l'allongement des études supérieures. On retrouve ce même phénomène en Europe. En France, par exemple, les travaux de Baron *et al.* (2003) indiquent également que les études puis l'insertion professionnelle provoquent des trajectoires de mobilité à l'intérieur du cadre national. Ces phénomènes se sont intensifiés à tel point qu'ils ont suscité l'inquiétude des pouvoirs publics de certaines zones géographiques, rurales en particulier. Quel que soit le pays considéré, il apparaît que les déplacements géographiques des jeunes en phase d'insertion sociale et professionnelle convergent majoritairement vers les centres urbains d'importance, là où se situent des établissements d'enseignement supérieur et où les propositions d'emploi sont plus nombreuses (Maunaye, 2013). De fait, l'insuffisance de l'offre locale d'enseignement et particulièrement l'absence des filières de formation et des établissements d'enseignement supérieur pour répondre à une demande d'éducation en constante augmentation a été souvent mise en avant pour expliquer la mobilité des étudiants vers les centres urbains en Afrique.

Cependant, la plupart des travaux ont abordé les déterminants structurels de la décision de poursuivre des études dans les grandes villes à l'image du modèle attraction-répulsion (Lee et Tan, 1984).

D'après ce modèle, la mobilité résidentielle des jeunes est causée à la fois par des facteurs positifs qui caractérisent les lieux de destination et par des facteurs négatifs aux lieux de départ. La disponibilité des infrastructures scolaires et des filières de formation est l'un des facteurs attractifs ou de rétention qui serait à la base de la mobilité résidentielle des jeunes. Plus la différence entre facteurs attractifs et répulsifs est élevée, plus la propension à changer de localité de résidence sera également élevée. Couet (2006) abonde dans ce sens pour insister sur l'attractivité des centres départementaux et régionaux sur la mobilité des jeunes en quête de formation et d'emploi en Île de France entre 1990 et 1999. Selon l'auteure, le changement de département au sein d'une même région s'explique le plus souvent par l'attraction de la capitale régionale qui regorge en grande partie les centres universitaires. Dans cette optique, Kobiané (2001) souligne ainsi le rôle déterminant de la demande d'éducation dans la localité d'origine. Par ailleurs, dans l'étude réalisée par Mwanza (2000) sur le choix des écoles et mobilité scolaire à Kinshasa (RDC), les chefs des ménages interrogés ont affirmé que les écoles de la ville seraient mieux organisées, la discipline y règnerait et le personnel enseignant serait qualifié et consciencieux contrairement aux écoles de la « cité » qu'ils qualifient de désorganisées, avec une infrastructure scolaire précaire, un personnel souvent peu motivé et à l'absentéisme marqué. Zheng (2003) observe que le modèle attraction-répulsion est trop lié à la dimension éducative, politique et économique, en oubliant presque totalement le rôle des facteurs sociaux et culturels. De ce point de vue, Li et Bray (2007) soulignent la nécessité de tenir compte de variables de niveau micro qu'ils appellent « forces internes » (statut socioéconomique, capacités scolaires, motivations personnelles, etc.) pour expliquer pourquoi différents groupes d'élèves et étudiants n'ont pas les mêmes comportements face aux mêmes facteurs d'attraction-répulsion. Leurs travaux révèlent que les variables déterminantes dans le choix de la localité d'accueil et de l'institution d'enseignement sont soit liées à l'éducation (qualité, ressources, cursus et programmes), soit d'ordre économique (employabilité après l'obtention du diplôme, etc.). En outre, sur l'importance des réseaux, Carington *et al.* (1996) affirment que la mobilité résidentielle est un effet du fonctionnement des circuits relationnels et interpersonnels entre les individus ayant déjà changé de résidence et les potentiels candidats à la mobilité. Ainsi, les groupes de parenté voire de connaissance qui se sont déjà imprégnés de la localité de résidence aident les membres de leur famille ou de leur connaissance qui sont dans le besoin de changer de résidence à le faire plus facilement. Le réseau fournit des informations, procure une aide financière, aide à trouver un logement, socialise les nouveaux venus aux exigences du nouveau contexte. Pour Maunaye (2013), la famille suscite et soutient les mobilités géographiques. Par la combinaison de différentes ressources (affectives, matérielles, financières), le groupe familial agit sur la capacité des jeunes à se déplacer ou non.

Pour Bertrand et Delaunay (2005), il est important de tenir compte des facteurs individuels tels que l'âge, le sexe, le niveau d'études dans l'explication de la mobilité des jeunes. D'après ces auteurs, le niveau d'études est un discriminant fort de la mobilité résidentielle au même titre que le statut d'occupation du logement et le type d'habitat. Les jeunes ayant atteint un niveau d'études supérieures sont les plus mobiles. Cependant, l'intensité du déplacement ne suit pas la hiérarchie scolaire : un niveau d'études correspondant au collège (6^{ème} – 3^{ème}, CAP, BEP) est plus propice au mouvement qu'un niveau lycée (Couet, 2006). Par ailleurs, Debrand et Taffin (2006) insistent sur le rôle déterminant de l'âge dans la propension à changer de résidence : plus l'âge s'élève, plus les chances de connaître une mobilité résidentielle baisse. Ces auteurs poursuivent en affirmant que « *la mobilité résidentielle est fonction de l'âge, du niveau de formation, du type de famille, du statut professionnel et des caractéristiques du logement* » (Debrand et Taffin, 2006, p. 510).

Données et méthodologie

Les données sont issues des biographies résidentielles et scolaires des jeunes recueillies au cours de l'enquête biographique intitulée « Pauvreté et besoins non satisfaits en santé de la reproduction chez les adolescents et les jeunes à Yaoundé » réalisée en 2011 par l'Institut de Formation et Recherche Démographiques dans le cadre du projet DEMTREND. Cette collecte biographique relève toutes les périodes d'activité y compris la scolarisation et le calendrier de tous les séjours des individus interrogés dans les logements qu'ils ont occupés pendant une période minimum de six mois. Ces biographies sont collectées depuis l'âge de dix ans jusqu'au moment de l'enquête en 2011. L'enquête biographique a couvert les sept arrondissements de la ville de Yaoundé et s'est déroulée auprès d'un échantillon de 2 237 ménages au sein desquels il a été collecté des biographies individuelles de 2 256 adolescents et jeunes de 15-24 ans. L'échantillon final a été sélectionné à deux degrés. Tout d'abord, une sélection de 90 Unités Primaires de Sondage (UPS) a été effectuée à probabilité inégale en fonction de leur poids démographique sur la base d'une liste des Zones de Dénombrement (ZD) issue de la cartographie du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005. Ensuite, dans chacune des UPS, ont été tirés, de façon aléatoire simple, 19 ménages qui constituent les unités statistiques finales. Tous les jeunes âgés de 15-24 ans vivant de façon permanente dans les ménages sélectionnés ou encore présents dans le ménage la nuit précédant l'enquête, étaient considérés comme éligibles et représentaient un effectif de 2 947 et parmi eux, 2 256 ont été effectivement enquêtés, soit un taux de réponse estimé à 72,0 %.

Deux types d'analyse sont faits : les analyses descriptives à l'aide de la méthode des tables de séjour de Kaplan-Meier et les analyses explicatives à travers la méthode de régression semi-paramétrique de Cox. Du point de vue descriptif, les tables permettent de décrire les événements qui varient au cours du temps en considérant le temps qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus soumis au risque de connaître l'événement étudié et la date de l'événement ou de sortie d'observation (Bocquier, 1998). Concrètement, les jeunes qui poursuivent encore leur scolarité à l'âge de dix ans, considéré comme le début d'observation, sont pris en compte. Ils constituent la population soumise au risque de connaître une mobilité résidentielle. Par conséquent, ceux qui ne fréquentent pas à l'âge de dix sont exclus des analyses. On pourra ainsi décrire le calendrier de la survenance des événements étudiés chez les jeunes en fonction du temps et d'autres caractéristiques correspondantes. Des indicateurs résumés comme le temps médian passé dans une période, le premier et éventuellement le troisième quartile sont utilisés pour une description plus précise de la survenance de l'événement. En ce qui concerne l'analyse explicative, la régression semi-paramétrique de Cox permet de mesurer d'une part, les risques pour un élève ou un étudiant de connaître un changement de résidence et d'autre part, l'interaction entre ses parcours scolaire et résidentiel. Parmi ces jeunes, certains sont partis du milieu rural, d'autres sont partis des villes secondaires tandis qu'un dernier groupe de jeunes n'ont jamais vécu ailleurs qu'à Yaoundé pour les études. Leur parcours résidentiel en termes de premier changement de logement, les caractéristiques associées à ce déménagement ainsi que la décohabitation sont analysés. Une attention sera accordée aussi à l'interruption scolaire et son articulation avec le parcours résidentiel. Ce type d'analyse permet d'apprécier la dynamique des conditions de vie des jeunes en termes d'amélioration ou détérioration durant la période d'observation.

Présentation de l'échantillon

Sur 2 256 jeunes interrogés avec succès, 23 ne fréquentaient pas l'école à l'âge de dix ans. Par conséquent, ils ont été exclus des analyses. Finalement, l'étude a porté sur 2 233 jeunes qui étaient encore scolarisés à l'âge 10 ans. Les femmes représentent 55,7 % de l'échantillon contre 44,3 % pour les hommes (cf. tableau 1). Plus de la moitié des jeunes (51,3 %) sont âgées de 20 à 24 ans et le pourcentage des 15-19 ans est de 48,7. Les femmes sont un peu surreprésentées par rapport aux hommes dans les deux groupes d'âges, soient 27,5 % contre 21,2 % pour le groupe d'âges 15-19 ans et 28,2 % contre 23,1 % pour les 20-24 ans.

Tableau 1. Répartition (en %) des jeunes fréquentant encore l'école à l'âge de dix ans selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
15-19 ans	21,2 (473)	27,5 (614)	48,7 (1 087)
20-24 ans	23,1 (517)	28,2 (629)	51,3 (1 146)
Total	44,3 (990)	55,7 (1 243)	100,0 (2 233)

Note : Les effectifs sont entre parenthèses en italiques

Description de la mobilité résidentielle des jeunes et de leur parcours scolaire

La mobilité résidentielle est appréhendée à travers les différents logements occupés par les jeunes depuis leur dixième anniversaire. Cette section aborde une série d'indicateurs pouvant rendre compte de l'intensité de cette mobilité résidentielle parmi lesquels, le nombre de logement occupés, la durée moyenne dans les différents logements, etc.

Nombre de logements occupés et niveau d'études atteint

Le tableau 2 ci-après présente la proportion des jeunes selon le rang de logements occupés et le niveau d'études atteint à la fin de chaque période. Il en ressort que, quel que soit le sexe des jeunes, le nombre de logements qu'ils ont occupés a tendance à augmenter en fonction de leur niveau d'études. Ainsi, la majorité des jeunes (environ 82 %) qui ont occupé un seul logement, ont un niveau d'études primaire. Les jeunes de niveau d'études secondaire sont proportionnellement plus nombreux à avoir occupé deux ou trois logements, soient respectivement 92,5 % et 80,3 % pour les hommes, contre 94,7 % et 79,8 % pour les femmes. Ces proportions chutent au quatrième logement et atteignent 10,7 % chez les hommes et 15,8 % chez les femmes. Par contre, les proportions des jeunes de niveau d'études supérieur sont très élevées parmi ceux qui ont occupé quatre logements, soient 88 % pour les hommes contre

82,7 % pour les femmes. Ces résultats rejoignent certains travaux (Bertrand et Delaunay, 2005) qui ont mis en exergue l'existence d'un lien positif entre la mobilité résidentielle et l'instruction.

Tableau 2. Répartition (en %) des jeunes encore scolarisés à dix ans par sexe et niveau d'études atteint selon le rang du logement occupé

Rang du logement occupé	Niveau d'études atteint			Ensemble	Effectif
	Primaire	Secondaire	Supérieur		
Hommes					
Logement 1	82,4	17,2	0,0	100,0	402
Logement 2	0,7	92,5	0,3	100,0	360
Logement 3	0,6	80,3	13,8	100,0	150
Logement 4	0,0	10,7	88,0	100,0	50
Logement 5 ou +	0,0	45,4	45,5	100,0	18
Femmes					
Logement 1	81,2	18,6	0,0	100,0	451
Logement 2	0,5	94,7	0,3	100,0	497
Logement 3	0,6	79,8	15,6	100,0	217
Logement 4	0,0	15,8	82,7	100,0	59
Logement 5 ou +	0,0	40,0	52,0	100,0	16

Durée de résidence

Il ressort du tableau 3 que les durées moyennes dans les logements augmentent en fonction du rang de logement et les jeunes de 20-24 ans ont une durée plus grande dans les logements que les 15-19 ans. Ainsi, pour les 20-24 ans, la durée moyenne passe de 8,2 à 12,3 ans respectivement dans le premier logement et dans le cinquième logement ou plus. Pour les 15-19 ans, les durées moyennes correspondantes sont de 5,4 et 8,1 ans.

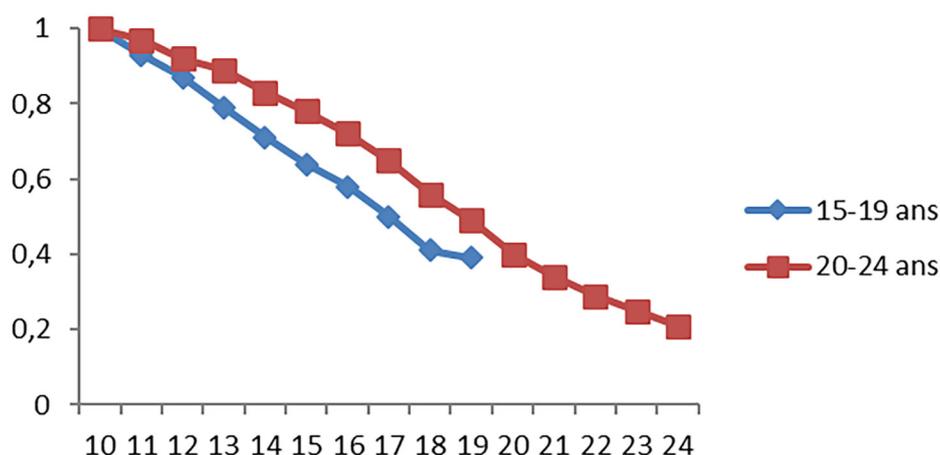
Tableau 3. Répartition (en %) des jeunes par groupe d'âges selon la durée moyenne d'occupation des logements

Rang du logement occupé	Génération		Ensemble
	15-19 ans	20-24 ans	
Logement 1	5,4	8,2	6,8
Logement 2	6,7	10,7	9,1
Logement 3	7,2	11,5	10,3
Logement 4	7,4	12,1	10,9
Logement 5 ou +	8,1	12,3	11,3
Effectif	1089	1144	2233

Première mobilité résidentielle des élèves et étudiants

La première mobilité résidentielle des élèves et étudiants a été appréhendée à travers le déménagement du premier logement. Le graphique 1 construit à partir des estimateurs de Kaplan-Meier illustre le calendrier de déménagement des jeunes du premier logement, observé depuis l'âge de 10 ans, et les différences selon les cohortes. Ce type de graphique représente la distribution de la durée avant la réalisation d'un événement (ici le déménagement du premier logement). On en déduit que la génération de 15-19 ans changent de logement un peu plus vite que ceux de 20-24 ans. En effet, 25 % de la génération de 15-19 ans ont changé de logement avant l'âge de 13,5 ans alors que pour les 20-24 ans, cette proportion n'est atteinte qu'à l'âge de 15,5 ans. De même, l'âge médian à la première mobilité de la génération de 20-24 ans est retardé par rapport à celui des 15-19 ans, soit 18,8 ans contre 17 ans. Par ailleurs, les tests statistiques révèlent que la différence entre les deux cohortes en matière de la première mobilité est significative au seuil de 1 %.

Graphique 1. Proportion des élèves et étudiants n'ayant pas encore changé de logement par cohorte selon l'âge



Mobilité intra-urbaine et type d'établissement fréquenté

Cette section s'intéresse à la mobilité résidentielle des élèves et étudiants à l'intérieur des villes en faisant le lien avec le type d'établissement fréquenté à la fin de chaque période d'occupation du logement. Il ressort du tableau 4 que les élèves et étudiants résident davantage à Yaoundé que dans les autres villes. En ce qui concerne le logement de rang 1, ils sont proportionnellement plus nombreux à résider à Yaoundé que dans les autres villes, quel que soit le type d'établissement, à l'exception de ceux qui fréquentent les établissements publics. Ainsi, 14,2 % des élèves et étudiants qui résident à Yaoundé fréquentent les établissements privés confessionnels, contre 12,9 % de leurs homologues d'autres villes. Les proportions de ceux qui logent à Yaoundé et dans les autres villes fréquentant les établissements laïcs sont respectivement de 15,5 % et 13,3 %. Ces tendances s'observent pour les logements de rangs 2 et 3, avec une nuance pour le logement de rang 2 où la proportion des élèves et étudiants qui résident à Yaoundé (11,7 %), est moins élevée que celle d'autres villes (16,7 %) pour ceux qui fréquentent dans les établissements privés confessionnels.

Tableau 4. Répartition (en %) des jeunes encore scolarisés à dix ans par type d'établissement fréquenté selon la mobilité intra-urbaine

Mobilité intra-urbaine	Type d'établissement fréquenté			Ensemble	Effectif
	Privé confessionnel	Privé laïc	Public		
Logement 1					
Yaoundé	14,2	15,5	70,3	100,0	1 382
Autres villes	12,9	13,3	73,8	100,0	713
Logement 2					
Yaoundé	11,7	23,7	64,6	100,0	928
Autres villes	16,7	23,3	60,0	100,0	180
Logement 3					
Yaoundé	11,4	25,1	63,5	100,0	171
Autres villes	9,4	15,6	75,0	100,0	32

Mobilité départementale avec changement ou non d'établissement ou du niveau d'études

La mobilité résidentielle des jeunes encore scolarisés à l'âge de dix ans a été appréhendée également selon qu'elle s'est effectuée à l'intérieur du département de résidence ou entre deux départements et selon qu'elle ait suivi d'un changement ou non d'établissement scolaire ou de niveau d'études. Les résultats indiquent que la majorité des élèves ont changé d'établissements ou de cycle d'études au cours de leur première mobilité départementale. Ainsi, 84,6 % des hommes qui ont effectué une première mobilité interdépartementale se trouvent dans cette situation contre 56,6 % de ceux qui ont changé de logement à l'intérieur de leur département (cf. tableau 5). Les proportions pour les femmes sont respec-

Tableau 5. Répartition (en %) des jeunes encore scolarisés à dix ans par sexe et type de mobilité départementale avec changement ou non d'établissement ou du niveau d'études

Mobilité départementale	Hommes			Femmes		
	Changement d'établissement ou du niveau d'études			Changement d'établissement ou du niveau d'études		
	Oui	Non	Effectif	Oui	Non	Effectif
1ère mobilité						
Intra-départementale	56,6	43,4	261	58,7	41,3	298
Interdépartementale	84,6	15,4	729	80,6	19,4	945
2ème mobilité						
Intra-départementale	23,8	76,2	109	32,4	67,6	179
Interdépartementale	35,8	64,2	881	22,5	77,5	1 064
3ème mobilité						
Intra-départementale	25,0	75,0	29	27,4	72,6	51
Interdépartementale	15,7	84,3	961	5,5	94,5	1 192

tivement de 80,6 % et 58,7 %. Quel que soit le rang de la mobilité, les hommes effectuant une mobilité interdépartementale sont plus concernés par le changement d'établissements ou de cycle d'études que leurs homologues femmes. Ces dernières se trouvent en majorité dans cette situation que dans le cas de la mobilité intra-départementale. À titre d'exemple, 35,8 % des hommes ont changé d'établissements ou de cycle d'études au moment de leur deuxième mobilité interdépartementale contre 22,5 % pour les femmes. Réciproquement, les proportions concernant la deuxième mobilité intra-départementale des hommes et des femmes sont respectivement de 23,8 % et 32,4 %.

Mobilité résidentielle et décohabitation du toit parental

La décohabitation avec les parents biologiques est l'un des phénomènes importants dans l'étude de la mobilité résidentielle car elle constitue une étape essentielle du processus d'émancipation des individus. Le tableau 6 présente la répartition des jeunes par sexe selon la présence ou non des parents dans les différents logements occupés. Il en ressort que la décohabitation est plus intense chez les femmes avec des proportions de 65,6 %, 63,6 % et 71,2 % respectivement dans le deuxième, troisième et quatrième logement, contrairement à 58,1 %, 54,7 % et 62 % chez les hommes. Mais au premier et cinquième logement, la tendance s'inverse car, les hommes décohabitent plus que les femmes. En effet, au premier logement, 14,9 % des hommes sont en décohabitation contre 13,7 % des femmes, et 83,3 % des hommes contre 68,8 % des femmes au cinquième logement. En outre, on observe des effets d'aller-retour entre les logements séparés des élèves et étudiants et ceux des parents qui concernent notamment les logements de rangs 2 et 3 chez les hommes et ceux de rangs 2 et 3 ainsi que 4 et 5 chez les femmes.

Tableau 6. Répartition (en %) des jeunes selon la présence ou non des parents biologiques et le rang du logement par sexe

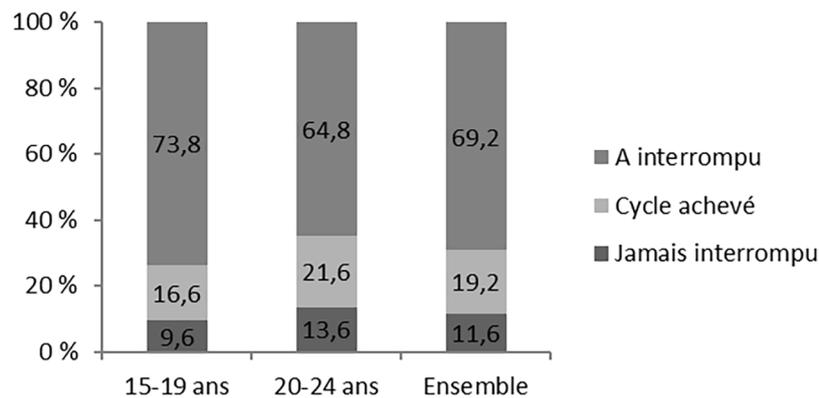
Rang du logement occupé	Hommes			Femmes		
	Présence des parents biologiques			Présence des parents biologiques		
	Oui	Non	Effectif	Oui	Non	effectif
Logement 1	85,1	14,9	402	86,3	13,7	451
Logement 2	41,9	58,1	360	34,4	65,6	497
Logement 3	45,3	54,7	150	36,4	63,6	217
Logement 4	38,0	62,0	50	28,8	71,2	59
Logement 5 ou +	16,7	83,3	18	31,2	68,8	16

Interruption de scolarité

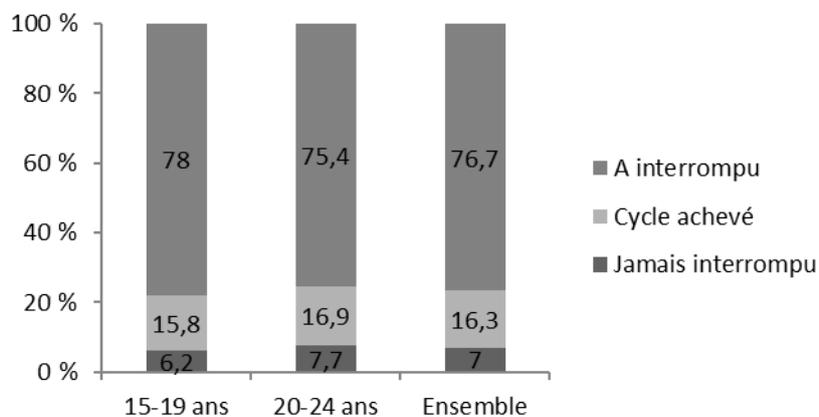
Les graphiques 2.a et 2.b présentent la répartition respective des hommes et des femmes par groupe d'âges selon l'interruption scolaire. Cette dernière est définie comme étant la cessation temporaire ou définitive de la fréquentation scolaire. Ainsi, il en ressort que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (76,7 %) à interrompre au moins une fois leur scolarité que les hommes (69,2 %). Les

tendances sont différentes pour les autres situations. En effet, les proportions des hommes n'ayant jamais interrompu leur scolarité ou de ceux ayant achevé leur cycle sont plus élevées que celles des femmes, soient respectivement 11,6 % et 19,2 % contre 7 % et 16,3 %. Par ailleurs, quel que soit le sexe, la génération de 20-24 ans est légèrement avantagée par rapport à celle de 15-19 ans car la plupart d'entre eux n'ont jamais interrompu leur scolarité ou ont achevé leur cycle d'études.

Graphique 2.a. Répartition (en %) des hommes par génération selon l'interruption scolaire



Graphique 2.b. Répartition (en %) des femmes par génération selon l'interruption scolaire



Essai d'explication de la mobilité résidentielle des élèves et étudiants

Les analyses dans cette section s'intéressent à trois types de mobilité résidentielle : la mobilité intra-urbaine, la mobilité intra-départementale et la mobilité interdépartementale. Il s'agit d'examiner les facteurs susceptibles d'influencer la mobilité résidentielle des élèves et étudiants, de contrôler leur possible interférence, et enfin de faire un diagnostic sur ceux qui comptent. Les analyses reposent sur la régression semi-paramétrique de Cox et la variable à expliquer est la durée de séjour dans le logement avant la première mobilité résidentielle. De possibles co-variations des facteurs sont décelées par leur introduction progressive dans les modèles selon un ordre raisonné. La variable génération a été introduite en premier et ensuite, les effets du niveau d'études, du type d'établissement fréquenté et du sexe

sont contrôlés. La cohabitation ou non avec les parents biologiques, la prise en charge des études et le statut d'occupation du logement sont des critères importants de la mobilité résidentielle des élèves et étudiants ; ils sont enfin introduits dans cet ordre et évalués une fois contrôlés les facteurs précédents.

D'après le tableau 7, l'effet de l'ancienneté des générations est direct et significatif au seuil de 1 % dans tous les modèles. Cet effet est pratiquement constant dans les modèles 1 à 6 : les élèves et étudiants âgés de 20 à 24 ans ont entre 31 et 34 % moins de risques de changer de logement par rapport à ceux de 15-19 ans. Le contrôle du statut d'occupation du logement dans le dernier modèle a un effet inhibiteur sur le risque de mobilité intra-urbaine des 20-24 ans : il réduit ce risque dans l'ordre de 68 %. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les 20-24 ans sont en majorité des étudiants qui fréquentent à l'Université ou dans les établissements d'enseignement supérieur. Or ce type d'établissement est absent dans certaines villes et en nombre très limité dans les grandes villes. C'est pourquoi, ils sont moins enclins à changer de logement que les 15-19ans.

L'effet du niveau d'études n'est pas significatif dans tous les modèles. Les élèves du niveau secondaire second cycle et les étudiants changent de logement autant que ceux du secondaire premier cycle ou du primaire. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la mobilité intra-urbaine s'effectue en grande partie à l'intérieur des deux grandes villes du pays Yaoundé et Douala. Or ces deux capitales disposent des établissements scolaires couvrant tous les niveaux d'études analysés. En outre, on observe une différence lorsqu'on contrôle le type d'établissement fréquenté. Les élèves et étudiants qui poursuivent leurs études dans les établissements privés laïcs se distinguent de ceux qui sont dans les établissements publics dans les modèles 3 à 6. Ils ont environ 15 % moins de risque d'effectuer une mobilité intra-urbaine que ceux du public. Dans les modèles 3 à 4, le seuil de significativité associé aux coefficients relatifs aux établissements privés laïcs est de 10 %. L'introduction de la variable sexe dans le modèle 4 a eu pour conséquence l'augmentation de la significativité de ce coefficient qui devient significatif au seuil de 5 % dans le modèle 5 et qui se maintient dans le modèle 6. Mais l'introduction de la variable statut d'occupation dans le dernier modèle annule cet effet. Ces résultats révèlent l'effet amplificateur du sexe sur la mobilité intra-urbaine des élèves et étudiants et le rôle du statut d'occupation du logement comme variable intermédiaire de cette mobilité.

Au regard des modèles 5 et 6, la décohabitation du toit parental a un effet positif et significatif sur la mobilité intra-urbaine. Les élèves et étudiants qui ne vivent plus sous le têt parental ont 1,2 fois plus de risque de changer de logement que ceux qui vivent encore avec leurs parents. L'introduction du statut d'occupation du logement annule l'effet de la décohabitation dans le modèle 7. Le statut d'occupation du logement apparaît dans tous les modèles comme un déterminant majeur de la mobilité résidentielle. Ainsi, dans le modèle global, l'effet du statut de locataire est significatif au seuil de 1 %. Les élèves et étudiants qui sont locataires ont 31 % moins de risque de changer de logement que ceux qui sont hébergés. Et ceux qui sont propriétaires ne se distinguent pas de ceux qui sont hébergés. La sortie de l'hébergement étant une étape de passage à l'âge adulte, les élèves et étudiants locataires auraient déjà une certaine autonomie résidentielle pour être moins enclins à changer de logement que ceux qui sont encore hébergés. De plus, l'indifférence en matière de la mobilité résidentielle entre ces derniers et les propriétaires pourrait être expliquée en grande partie par la prédominance des hébergés (82 %) dans le premier logement.

S'agissant de la mobilité intra-départementale, on observe une similitude avec la mobilité intra-urbaine. Comme pour la mobilité intra-urbaine, le modèle global de la mobilité intra-départementale met en

exergue le rôle déterminant du groupe d'âges et du statut d'occupation sur le risque de changer de logement. De plus, la cohabitation avec les parents a les mêmes effets sur la mobilité intra-départementale dans les modèles partiels. Mais on observe également une différence relative à l'effet de la variable sexe qui est significatif au seuil de 10 % dans le modèle global intra-départemental contrairement au modèle global intra-urbain. Le risque pour les hommes de changer de logement à l'intérieur du département est un plus élevé que celui des femmes. Par ailleurs, aucune modalité de la variable type d'établissement n'est significative dans les modèles partiels de la mobilité intra-départementale.

En ce qui concerne la mobilité interdépartementale, on retrouve les mêmes effets des variables groupe d'âges et statut d'occupation du logement. Mais la modalité propriétaire est significative au seuil de 5 % dans le modèle global de la mobilité interdépartementale que dans les modèles globaux des autres types de mobilité. De plus, le risque des 20-24 ans d'effectuer une mobilité interdépartementale est davantage réduit (entre 68 et 80 % moins) par rapport aux 15-19 ans et aucune modalité des autres variables n'est significative dans tous les modèles partiels. Comme dans le cas de la mobilité intra-urbaine ou intra-départementale, les 20-24 ans sont majoritairement des étudiants inscrits dans les Universités ou les établissements d'enseignement supérieur des grandes villes et tous les départements ne disposent pas de ce type d'établissement. C'est pourquoi, ils ont moins de risque à changer de logement entre deux départements que les 15-19 ans qui sont pour la plupart au lycée. Par contre, on retrouve les établissements d'enseignements primaire et secondaire dans tous les départements du pays. De plus, le déménagement d'un département à un autre a souvent pour conséquence de parcourir une longue distance sans oublier les difficultés d'installation qui peuvent se présenter dans le département d'accueil. C'est pour toutes ces raisons qu'on peut penser que les variables qui ont un effet significatif dans les modèles partiels de la mobilité intra-urbaine et interdépartementale ne l'ont plus dans ceux de la mobilité interdépartementale.

Conclusion

Il était question dans ce travail de décrire le parcours résidentiel des jeunes en interaction avec leur parcours scolaire et de mettre en exergue leur profil et les facteurs agissant sur ces parcours. Dans l'ensemble, la majorité des élèves et étudiants se déplacent à l'intérieur des villes et des départements. La mobilité interdépartementale est moins fréquente et est surtout le fait des jeunes hommes. Les élèves du niveau d'études secondaire second cycle et les étudiants sont plus mobiles que les élèves du primaire et du secondaire premier cycle. Une tendance à une faible mobilité est observée pour les élèves et étudiants fréquentant les établissements privés laïcs. Les jeunes femmes sont plus touchées par l'interruption scolaire que les jeunes hommes mais l'écart entre les deux sexes se réduit au fil de temps. Le désavantage, au détriment des femmes, est aussi constaté au niveau de l'achèvement des cycles d'études. Toutes choses égales par ailleurs, l'âge et le statut d'occupation du logement demeurent les déterminants majeurs de la mobilité résidentielle des jeunes. Ces résultats devraient contribuer à l'explication du fonctionnement des établissements scolaires et de la dynamique des territoires qui les abritent.

Tableau 7. Rapports de risques associés à la première mobilité intra-urbaine des élèves et étudiants

Effets	Modèles						
	1	2	3	4	5	6	7
Génération							
15-19 ans	[réf.]						
20-24 ans	0,69***	0,68***	0,67***	0,67***	0,66***	0,66***	0,32***
Niveau d'études							
Secondaire 1 ou moins		[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]
Secondaire 2 ou plus		0,95	0,94	0,94	0,93	0,94	1,01
Type d'établissement							
Public			[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]
Privé laïc			0,86*	0,86*	0,85**	0,85**	0,95
Privé confessionnel			1,03	1,03	1,02	1,02	1,01
Sexe							
Féminin				[réf.]	[réf.]	[réf.]	[réf.]
Masculin				0,97	0,96	0,97	1,04
Cohabitation avec les parents							
Oui					[réf.]	[réf.]	[réf.]
Non					1,19**	1,20**	0,95
Prise en charge des études							
Par les parents						[réf.]	[réf.]
Moi-même						0,79	0,84
Autres						1,15	1,01
Statut d'occupation du logement							
Hébergé							[réf.]
Locataire							0,69***
Propriétaire							0,77
Nombre d'observations	1 149						

Note : (***, **, *) = respectivement significatif à 1 %, 5 % ou 10 %

Tableau 8. Rapports de risques associés à la première mobilité départementale des élèves et étudiants

Variables explicatives	Mobilité intra-départementale	Mobilité interdépartementale
	Rapports de chance	Rapports de chance
Génération		
15-19 ans	[réf.]	[réf.]
20-24 ans	0,35***	0,32***
Niveau d'études		
Secondaire premier cycle ou moins	[réf.]	[réf.]
Secondaire second cycle ou plus	1,12	0,96
Type d'établissement		
Public	[réf.]	[réf.]
Privé laïc	0,95	1,01
Privé confessionnel	0,97	0,92
Sexe		
Féminin	[réf.]	[réf.]
Masculin	1,17*	0,91
Cohabitation avec les parents		
Oui	[réf.]	[réf.]
Non	1,03	1,00
Prise en charge des études		
Par les parents	[réf.]	[réf.]
Moi-même	0,77	0,94
Autres	0,76	1,11
Statut d'occupation du logement		
Hébergé	[réf.]	[réf.]
Locataire	0,66***	0,67***
Propriétaire	0,87	0,57**
Nombre d'observations	1 149	1 149

Note : (***, **, *) = respectivement significatif à 1 %, 5 % ou 10 %

Références bibliographiques

- Baron M., Caro P., Perret C., Amet X. 2003. *Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités régionales*, Besançon, 1^{er} rapport de la convention de recherche MJER-DATAR-DEP, 161 p.
- Bertrand M., Delaunay D. 2005. *La mobilité résidentielle dans la Région du Grand Accra : Différenciations individuelle et géographique*, Les collections du CePeD, 65 p.
- Bocquier P. 1996. *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA*, Documents et manuels du CEPED n° 4, 208 p.
- Bonvalet C., Brun J. 2002. État des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France in : *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions* (J.P. Levy et F. Dureau eds.), Harmattan, p. 15-64.
- Bureau central de recensement et d'études démographiques (BUCREP). 2010. Rapport des résultats définitifs du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Cameroun, Yaoundé.
- Carrington W.J., Detragiache E., Vishwanath T. 1996. Migration with Endogenous Moving Costs, *The American Economic Review*, vol. 86, n° 4, p. 909-930.
- Côte S. 2008. Comparaison des données de deux sondages sur la migration des jeunes au Québec, in : *Jeunes et dynamiques territoriales, tome 1, migrations* (M. Gauthier et P. Leblanc eds.), Québec, Presses de l'Université Laval, éd. IQRC, 303 p. (coll : Regard sur la jeunesse du monde, série analyses et essais), p. 51-100.
- Couet C. 2006. La mobilité résidentielle des jeunes, *Données sociales, La société française*, p. 495-504.
- Debrand T., Taffin C. 2006. *Les changements de résidence : entre contraintes familiales et professionnelles*, Données sociales, La société française, p. 505-513.
- Franqueville A. 1985. Être élève à Yaoundé, *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. XXI, nos 2-3, p. 347-353.
- Institut national de la statistique (INS). 2008. *Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007*, Yaoundé, 108 p.
- Kobiane J. F. 2001. Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique, in : *La demande d'éducation en Afrique : état des connaissances et perspectives de recherche* (M. Pilon et Y. Yacouba eds.), Accra, éd. UEPA, p. 19-47.
- Maunaye E. 2013. La migration des jeunes : quelles mobilités ? Quels ancrages ? La place des liens familiaux et des relations intergénérationnelles, *Enfances Familles Générations*, n° 19, 2013, p. i-xvi.
- Mwanza W. 2000. Choix des écoles et mobilité scolaire à Kinshasa, *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 39, p. 79-89.
- Lee K. H., Tan J.P. 1984. The international flow of third level lesser developed country students to developed countries: determinants and implications, *Higher education*, 13, 6, p. 687-707.
- Li M., Bray M. 2007. Cross-border flows of students for higher education: push-pull factors and motivations of mainland Chinese students in Hong Kong and Macau, *Higher education*, 53, p. 791-818.
- Zheng X. H. 2003. An analysis of study abroad of graduates and of undergraduates in Tsinghua University, in: *Research on China's foreign cultural in higher education* (L. TIAN), Pékin, Minzu Press, p. 199-237.